



COMMUNE DE LACONNEX

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 10 juin 2024

Présents

Rémi FOUCHAULT (président)
Jean-Luc BAUR
Samantha BAVAUD BOCION
Christian BOVIER
Andreea CAPITANESCU BENETTI
Laurent CATTIN
Maxime DETHURENS
Marie DUCRET GAUTHEY
Catherine LACHAT
Laurent ZIMMERMANN

Excusé

Stéphane GROBÉTY (vice-président)

Exécutif

Hubert DETHURENS (maire)
Thierry ARN (adjoint)
Jean-Pierre GANTNER (adjoint)

Secrétaires

Nadia DUPRAZ
Catherine KOUMROUYAN
(procès-verbal)

Ordre du jour

1. Election du président du conseil municipal
2. Election du bureau du conseil municipal
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 mai 2024
4. Adhésion de la commune de Confignon à l'Organisation régionale de la protection civile de la Champagne : délibération
5. Retour de la commission de l'environnement
6. Entretien des bâtiments : réflexion
7. Manifestations communales à venir
8. Communications de l'exécutif
9. Divers
10. Questions du public

Le président ouvre la séance à 19h et remercie les conseillers/ères pour leur présence. Il excuse Stéphane Grobéty qui ne peut être présent.

1. Election du président du conseil municipal

Nul autre membre du conseil municipal n'ayant proposé sa candidature, Rémi Fouchault est réélu à l'unanimité.



2. Election du bureau du conseil municipal

Sans autre candidature reçue, Stéphane Grobéty est réélu à la vice-présidence et Mesdames Dupraz et Koumrouyan au secrétariat du bureau.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 mai 2024

Le procès-verbal de la séance du 6 mai 2024 est approuvé à l'unanimité des présents, avec remerciements à son auteure.

4. Adhésion de la commune de Conflignon à l'Organisation régionale de la protection civile de la Champagne : délibération

Le président rappelle les éléments transmis lors de la séance du CM en mai et informe que le conseil municipal de Conflignon a depuis lors approuvé cette intégration. Il est demandé maintenant à l'ensemble des communes partenaires du groupement de se prononcer sur cette adhésion par délibération. Rémi Fouchault donne en outre le montant de la participation de la commune au budget ordinaire de l'ORPC qui va baisser du fait de cette intégration. Jean-Pierre Gantner ajoute que les statuts du groupement seront revus et validés en juillet.

Proposition du Maire relative à l'adhésion de la commune de Conflignon à l'Organisation régionale de la protection civile de la champagne (ORPC Champagne)

Vu le groupement commun de protection civile existant entre les communes fondatrices d'Aire-la-Ville, Avully, Avusy, Bernex, Cartigny, Chancy, Laconnex et Soral,

vu le préavis de principe, émis favorablement, par les membres de la commission intercommunale de l'Organisation régionale de la protection civile de la Champagne lors de leur séance du 29 août 2023, concernant l'éventuelle entrée de la commune de Conflignon,

vu le projet de modification de statuts de l'Organisation régionale de protection civile de la Champagne (ORPC Champagne) pour inclure Conflignon,

vu l'article 2 de la loi d'application des dispositions fédérales sur la Protection civile du 17 avril 1980 (g 2 1),

vu l'article 30, alinéa 1, lettre u 51 à 60 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

DECIDE

1. *D'accepter l'adhésion de la commune de Conflignon au groupement intercommunal de protection civile « ORPC Champagne ».*
2. *De prendre acte que les modifications des statuts seront présentées au vote du Conseil municipal dès qu'elles auront été rédigées.*



3. *De donner les pouvoirs nécessaires au Maire pour signer tous actes et pièces relatifs à cette opération.*
4. *De subordonner cette délibération à l'acceptation d'une délibération par chaque commune formant le groupement soit Aire-la-Ville, Avully, Avusy, Bernex, Cartigny, Chancy et Soral (ORPC Champagne).*

La délibération est approuvée par 9 voix POUR, soit à l'unanimité des présents.

5. Retour de la commission de l'environnement

Maxime Dethurens, président de la commission, résume les différents points de discussion et décisions de la commission :

- ❖ *Programme Zéro waste* : il serait intéressant pour les écoles de participer à cette initiative. Contact sera pris avec les enseignants afin de voir si intérêt ou non, sachant que la mise en œuvre est ensuite essentiellement assurée par les SIG. Sur le principe, la commission aimerait qu'une activité par année soit prévue, par exemple un rallye famille.
- ❖ *Nuit des étoiles* : la commune de Soral, avec qui nous devons collaborer cette année pour cet événement, a décidé de renoncer et d'organiser plutôt quelque chose en lien avec la nuit des Perséides.

6. Entretien des bâtiments : réflexion

Le président souhaiterait qu'une nouvelle discussion soit engagée concernant l'identification des besoins futurs en la matière. Thierry Arn rappelle l'ordre des priorités déjà défini par la commission, soit s'occuper en premier lieu de la rénovation des fenêtres du bâtiment locatif Maison-Forte 14. Ce projet est en attente des directives cantonales relatives à la participation financière de l'Etat, directives qui vont être publiées prochainement. Cela étant clarifié, la commune pourra faire procéder encore cette année aux travaux.

Quant au bâtiment du café-restaurant, il serait intéressant d'anticiper le changement de gérance et d'avoir tant la vision de l'exploitante pour préciser ce qui à ses yeux est nécessaire, que celle d'une expertise extérieure.

Pour le bâtiment de la salle communale, le président de la commission, Laurent Zimmermann, rappelle que cela avait été considéré comme moins urgent. Le maire ajoute, que, anticipant un projet de rénovation futur, la mairie a signifié une résiliation de bail au locataire en lui proposant un bail plus court. Catherine Lachat trouve dommage que ce bâtiment arrive en 3^{ème} position de priorité sachant que l'aménagement actuel est très peu pratique pour les restaurants scolaires (escalier cuisine). Dans l'intervalle, il serait judicieux de trouver une solution pour faciliter le travail du personnel des cuisines scolaires, notamment pour apporter les repas de la cuisine à la salle.

Rémi Fouchault conclut en demandant à la commission de démarrer dès à présent un inventaire des besoins. Thierry Arn mentionne que les rapports CECB+ sont à disposition sur CMnet.



7. Manifestations à venir

Sont résumées les dates à retenir et quelques informations d'organisation et de programme.

- *19 juin* : Sortie des aînés à la Fondation Gianadda et Barryland.
- *28 juin dès 17h30* : Fête des promotions ; organisation quasi terminée avec châteaux gonflables, activités APESL sur le thème des jeux olympiques, groupe musique Captive, repas par buvetier.
- *29 juin* : sortie rafting et grillades, organisée par les communes de Soral et Laconnex, ainsi que le BUPP, pour les jeunes.
- *30 juin* : tournoi pétanque organisé par la Jeunesse de Laconnex.
- *Fête du 1er août* : comme à l'accoutumé, précédée de la soirée pompiers le 31 juillet dans les bois ; invitée d'honneur Mme de Montmollin (conseillère nationale) ; feux d'artifice et DJ.
- *14-17 août* : ciné-drive Lacollywood organisé par la Jeunesse de Laconnex.
- *1er septembre* : vide-grenier.

8. Communications de l'exécutif

- ❖ *Seuil devant mairie* : le maire annonce que les travaux pour reprendre cet ouvrage insatisfaisant en l'état actuel vont démarrer prochainement, en demi-chaussée pour maintenir le passage des bus. Il suivra cela de près pour s'assurer que le résultat correspond à ce qui est attendu.
- ❖ *Dispositif définitif de mise en impasse – route du Lavoir* : Hubert Dethurens informe de l'installation prochaine des bacs commandés.
- ❖ *Vidéosurveillance déchetterie* : le maire avise de la mise en place de nouvelles caméras qui assureront une meilleure qualité d'images.
- ❖ *Transport déchets verts* : Hubert Dethurens signale que le prestataire actuel, Setex, va arrêter. La mairie recherche donc une autre entreprise et Jean-Luc Baur propose de se renseigner.
- ❖ *Programme SIG-Eco21* : Thierry Arn informe que le contrat a été signé à la suite d'une présentation à la mairie. La commune s'engage ainsi à fournir à SIG toutes les informations utiles, notamment relatives aux déchets, et de faire part de ses intentions pour des projets d'économie d'énergie. En contrepartie, le partenaire SIG recherchera les subventions dont la commune pourrait bénéficier pour réaliser ces projets. En outre, un montant de F 10'000 annuel est à disposition pour obtenir des conseils ou un suivi par un expert agréé, cela étant encore à préciser. Nadia Dupraz donne l'exemple qui sera mis en œuvre immédiatement de la pose de brise-jets aux robinets de tous les bâtiments communaux pour économiser l'eau, action offerte par SIG.



- ❖ *Infiltration d'eau à l'école* : Thierry Arn fait état d'un problème d'humidité récurrent dans le bâtiment scolaire. Des investigations sont en cours afin de rechercher l'origine du problème.
- ❖ *Appartement vacant Vy-Neuve 3* : trois familles se sont montrées intéressées, mais il semble qu'un seul dossier sera déposé. De ce fait, la commission pour l'attribution n'aura peut-être pas besoin de statuer, sachant que ce dossier répond aux critères de la commune.
- ❖ *Achat parcelle 2438* : le maire informe qu'une procédure de justice a été engagée à l'encontre du vendeur, en lien avec la vente d'une autre parcelle limitrophe. Des mesures superprovisionnelles ont été prononcées qui suspendent toute vente de la parcelle 2438. Pour l'instant, cela ne remet pas en question l'achat par la commune qui doit attendre la décision de justice.

9. Divers

- ❖ *Marquage bande piétons – route du Coteau* : répondant à Samantha Bavaud Bocion, Catherine Koumrouyan confirme que ce marquage sera fait en juillet ; le cheminement piétons sera donc opérationnel pour la rentrée scolaire.
- ❖ *Plan directeur des chemins piétons* : Thierry Arn souhaiterait qu'une réflexion soit engagée pour la mise en œuvre de certains axes dessinés dans ce plan qui nécessiteront une procédure de négociation avec les propriétaires fonciers (servitudes de passage à pied).
- ❖ *Objets à porter à l'attention du conseil municipal* : le président encourage le CM à faire des propositions de sujets à inscrire à l'ordre du jour. Il suffit pour cela de le contacter.
- ❖ *Eclairage public* : Rémi Fouchault demande l'approbation du conseil sur le devis SIG (F 11'000) demandé par la mairie, pour donner suite à l'interpellation d'un conseiller de modifier les deux luminaires du bas de la route de l'Eaumorte en LED, soit identique au nouvel éclairage déjà installé dans plusieurs voiries. Le maire estime qu'il fait sens d'avoir une unité dans le type d'éclairage mais rend attentif au fait que les mâts seront plus bas et l'éclairage diminué. Le conseil donne son aval pour ce changement.

10. Questions du public

Pas de public présent.

Le président lève la séance à 20h.

Catherine Koumrouyan
Secrétaire communale